

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 32

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tanisme. A cette démocratie on ne peut qu'opposer l'épée, puisqu'il faut désespérer de la convaincre, et que, dans la sincérité et dans les souffrances des travailleurs, elle ne voit qu'un piédestal pour ses ambitions.

Mais il y a une démocratie qui est un combat conscientieux et dévoué contre la misère, contre le vice et contre l'ignorance; qui est l'ascension graduelle et pacifique des masses laborieuses vers un idéal d'égalité et de justice, et leur avénement à une instruction plus solide et à une moralité mieux établie; une démocratie qui est, en un mot, cette élévation morale et intellectuelle dont je parlais tout à l'heure, qui peut et doit amener logiquement, pour les populations ouvrières, une influence sociale plus étendue.

Cette démocratie-là, je l'invoque, et depuis longtemps je sers sous son drapeau, car elle n'est autre que la puissance qui rachète peu à peu ce monde de la servitude et du mal; et sur son front je vois briller les caractères qui me font reconnaître en elle la fille de la pensée chrétienne et du dix-neuvième siècle!

On comprend la joie qu'ont éprouvée les populations françaises au départ des dernières troupes allemandes; la ville de Nancy, entre autres, était dans un réel enthousiasme. Ce moment si impatiemment attendu avait été choisi pour l'inauguration de son nouveau théâtre. La salle, trop petite pour contenir la foule qui assiégeait ses portes, présentait un coup d'œil magnifique. Le Théâtre-Français avait prêté généreusement et patriotiquement, pour la circonstance, plusieurs de ses excellents artistes, MM. Talbot, Berton, Bouchet, Coquelin, M^{mes} Ponsin et Lloyd.

Dans un entracte, M. Coquelin a lu de sa voix vibrante et profondément émue, les vers suivants de M. Henri de Bornier, où l'on sent l'inspiration d'un vrai patriotisme et des sentiments les plus élevés :

Le départ des Allemands.

Ils partent. Leur bonheur fut plus grand que leur rêve;
Ils ont vu leur triomphe et l'ont trouvé trop beau.
Pareils à l'Océan qui, dépassant la grève,
Recule, heureux encore d'en garder un lambeau;
Ils partent. Nous pouvions attendre une autre fête,
La victoire, infidèle, ayant plus d'un retour:
Mais nous qui n'aurions pas insulté leur défaite,
Nous n'insulterons pas leur victoire d'un jour.

La France peut les voir, sans étaler sa joie,
Ces flux et ces reflux qu'elle a connus souvent;
Elle sait que toujours, abandonnant leur proie,
Les flots changent de lit lorsque change le vent!

Aujourd'hui, nous pouvons, dans ce deuil éphémère,
Trouver un autre espoir plus grave et plus pieux,
Et lorsque Dieu permet que l'on frappe la mère,
Ce n'est pas sans dessein : le fils l'aimera mieux!

Nous l'aimions pour sa force et pour sa gloire ancienne,
Pour ces jours éclatants, dont nos yeux sont remplis,
Où l'histoire du monde a tenu dans la sienne :
Pour Fontenoy, Fleurus, Ulm, Arcole, Austerlitz.

Almons-la maintenant pour sa fière blessure,
Pour ses traits ennoblis par le sillon des pleurs,
Pour son angoisse horrible à l'heure de l'injure,
Pour cet enfantement de ses derniers malheurs!

Almons-la maintenant pour ces jours de sagesse
Où, tous les coeurs français battant à l'unisson,
Où chacun, sans compter, prodiguant sa richesse,
La prisonnière auguste a payé sa rançon!

De l'or et non du fer? — Ce n'est pas sa coutume.
Mais la force d'un peuple a des aspects divers,
Et c'est une autre gloire, au sein de l'amertume,
Quand l'or des temps heureux peut payer les revers!

Les revers sont payés. Chacun fait sa tâche.
Plus rude elle parut, plus vite on triomphait:
Nos chefs disaient : « Courage! A l'œuvre sans relâche!
Il faut que cela soit! » — Et c'était déjà fait!

O peuple! loin de toi tout flatteur qui t'encense,
Mais il faut dire au moins que le monde surpris
Envia tes malheurs en voyant ta puissance
Et que plus d'un paierait sa défaite à ce prix!

Pourtant, qu'un tel orgueil n'entre point dans nos âmes;
Nous avons mieux à faire au temps qui va venir;
Si de ces lourds fardeaux ainsi nous triomphâmes,
Pour bien garder l'espérance, gardons le souvenir.

Le ciel dans sa clémence a formé cet orage
Pour que le matelot redouble son effort.
Pour que le naufragé soit digne du naufrage
Et reprenne la mer plus prudent et plus fort!

Levez-vous, matelots! Au gouvernail, aux voiles!
Au travail, laboureurs des flots larges et lourds!
Emportez la boussole et cherchez les étoiles,
Ne craignez pas la nuit : l'ombre passe toujours!

Et surtout, aimez-vous, pour triompher ensemble!
Allez vers le péril en vous donnant la main;
Ce n'est pas un malheur que le navire tremble
Si vous le menez tous dans le même chemin.

Aimez-vous dans la lutte et dans la délivrance,
Dans le frisson joyeux du triomphe attendu,
Pour vos aieux, vos fils, vos mères, pour la France,
Et retrouvez l'amour. — Rien ne sera perdu!

On nous écrit au sujet d'une petite fête donnée l'autre jour aux enfants des écoles de Savigny et Forel :

Monsieur le Rédacteur,

Le Conteuro était l'autre jour d'humeur morose, chose assez extraordinaire ; la réception faite au Roi des rois par des républicains provoquait ses réflexions chagrines. Au ridicule étalage des oripeaux de la royauté, il préfère sans doute nos modestes réjouissances populaires, voire même la simplicité d'une fête d'enfants, comme celle que nous venons d'avoir ici pour la première fois.

C'était sur l'une des hauteurs du Jorat ; un ciel bleu, l'ombrage des sapins, les charmes d'une nature paisible et souriante encadraient ce gracieux tableau de l'enfance heureuse et insouciante. Heureuse ! jugez s'il y avait de quoi l'être à la vue de tant de choses inconnues préparées à son intention. Un mât de cocagne, un rond pour le bal, de grandes cibles, et surtout ce superbe pavillon des prix, dont la richesse atteste une générosité vraiment méritoire de la part des autorités communales. Au milieu de l'explosion de cette joie naïve, j'ai remarqué l'organisation parfaite de cette fête donnée à plus de 500 enfants venus des nombreux hameaux d'alentour.

C'était véritablement l'ordre au sein du plaisir, et dont le principal mérite revient à l'activité prévoyante de l'honorable Président de la Commission, M. le pasteur Bauty.

L'après-midi arrivèrent de tous côtés des files de campagnards qui avaient quitté l'habit du travail pour venir se mêler à la troupe joyeuse. La société de chant était aussi de la fête ; elle exécutait des morceaux patriotiques alternant avec la musique qui jouait ses plus beaux airs, pendant que l'heureuse jeunesse s'abandonnait à l'ardeur de ses jeux. Bientôt, sous l'influence de cette gaîté communicative qui est particulière au jeune âge, chacun se sentit gagné par l'allégresse générale, et cette fête, destinée aux petits, devint la fête de tous, une vraie fête populaire, dont le souvenir agréable ne peut manquer de produire une influence bienfaisante sur l'esprit de la population.

Félicitons les communes de Savigny et de Forel de leur excellente initiative. Les manifestations de ce genre montrent que l'instruction populaire, après être restée trop longtemps une obligation de nos lois, finit par devenir un besoin réel et par conquérir les sympathies de tous. Elles prouvent que le peuple vaudois est dans le chemin du vrai progrès ; c'est une bonne réponse à ceux qui dénigrent son caractère et ses institutions et qui voudraient voir son étoile disparaître au soleil levant de la centralisation.

Agréez, etc.

On dzuso in gredons.

A n'on serviiso qué l'ant fé stu printemps, on sordà dé la réserva qu'avai manquâ dou z'appets, avai étâ condannâ à dou dzo dé preson à subi din se n'indrai.

L'arrevé tot motset tsi li, et conté l'affère à sa fêna avouè onna grossa mentéri.

— Attinds-té, vai, — que lai fâ la Luise, — vu prâo rindzî la tsousa avoué lo Kemandant.

Noûtra fêna lietté son faordâ, beté se n'ajuston et son bounet de la demindze et la vaitelé via.

— Dité-vai, Monsu lo Colonet, est-te veré que me n'hommo dai êtré in cliliou dou dzo pai voûtré z'ôôdré.

— Devetraï dza lai êtré !

— Saret portant onna vergogne po mon pourro Samelet dé sé verre pai la lingua dâo mondo, li qu'a adé étâ on bon sordâ proupro coumin on ugnon !

— N'est pas po la coffia que va dedins : la manqua dou z'appetz !!

— Paret bin que ma conta la veretâ, m'a de que l'étai bin tant éreintâ on dzo, que l'est restâ indroumai et que ne lé z'a pas oüu lé z'appets...

— Ne pouaivé pa lé z'oûré du io l'étai, la cutsî défrou de la Caserna !

— Ha ! — clilia tsâravôûta (*), — que desé Luise, rodze coumin on cocu, l'a passâ onna nè défrout, et bin, fourrâ-lo pi houit dzo dedins !! L. C.

(*) Bandit, vaurien.

Manière dont les israélites abattent les bêtes de boucherie.

(Extrait d'une lettre adressée par le grand rabbin de Genève au rédacteur du journal *l'Ami des animaux*.)

Genève, 17 juin 1873.

Un grand nombre de versets du *Pentateuque* contiennent la défense, pour les Juifs, de manger du sang. Il leur est interdit aussi, en plusieurs endroits des livres saints, de manger des bêtes mortes de mort naturelle ou atteintes de maladie grave. De là l'usage, chez nos coreligionnaires, de faire saigner les bêtes par le cou au lieu de les abattre en les assommant. Cette opération a lieu par le ministère d'un fonctionnaire spécial (*Schochet*) qui doit avoir certaines connaissances anatomiques et être autorisé par le chef spirituel de la communauté (en Suisse, par le grand rabbin de Genève). C'est d'ordinaire un homme pieux et de mœurs irréprochables. Ses fonctions consistent à saigner la bête, étendue horizontalement par terre ou sur des tréteaux, avec un couteau finement aiguisé, et tellement tranchant qu'il suffit, d'ordinaire, d'un seul mouvement pour couper la trachée-artère et l'œsophage. Pour éviter que la bête ne souffre trop, le couteau est examiné préalablement, et la bête serait déclarée *impure* si la lame présentait la moindre fissure ou la plus légère échancrure. L'opération se fait de la même façon pour la volaille. Une fois la bête morte et ouverte, le *Schochet* examine l'intérieur, principalement les poumons et les intestins, et s'il s'y rencontre la moindre lésion (la législation religieuse en reconnaît dix-huit principales), la viande en est interdite. Cette dernière mesure a prévenu et prévient encore bon nombre de maladies.

Quant à la première, elle est loin d'être contraire aux principes qui dirigent notre Société. Les plus éminents professeurs de Zurich, Berne, Alfort, Lyon, Londres et New-York ont reconnu, dans des écrits que je tiens à votre disposition, que la manière juive de tuer les bêtes de boucherie est de beaucoup la plus *humaine* de toutes celles qui sont en usage.

Quant aux résultats moraux de cette façon de traiter les êtres que Dieu a mis à notre disposition et à son influence sur les mœurs, il ne semble pas qu'on ait à s'en plaindre. Le Juif n'est pas seulement tenu, par sa loi, d'être bon envers les animaux ; cette aversion pour le sang, que sa religion lui a inspirée, a fait de lui un être qui peut avoir et qui a, en effet, beaucoup de défauts, mais qui peut se glorifier, du moins, de n'être point porté à la violence et à la brutalité. Il ne m'appartient pas de faire l'éloge de mes coreligionnaires, mais il m'est permis de constater qu'il est excessivement rare qu'un juif comparaisse devant un tribunal pour voies de fait ou violences. Vous ai-je dit déjà qu'un Juif qui, par mégarde, écrase un chat ou un autre animal domestique est condamné à la pénitence ? qu'il lui est ordonné d'émiellier du pain, en hiver, devant les fenêtres pour les petits oiseaux ? qu'il lui est absolument interdit d'abattre ensemble la mère et